cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Droit des associations (1901) – Niveau débutant

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : toute personne intéressée

Prérequis : aucun

Objectifs :
Savoir informer tous les usagers les sollicitant quant au droit applicable aux associations ;
Renforcer ses connaissances réglementaires ;
Savoir prévenir le contentieux administratif.

Programme :

1- Le contrat d'association :
Liberté d'adhérer ou non au groupement de son choix ;
Liberté pour l'association de choisir ou de sélectionner les membres qui la composent ;
Conditions légales d'adhésion ;
Conditions statutaires ;
Conditions de forme ;
Le fonctionnement du contrat d'association.

2- Les attributs de la personnalité morale
La dénomination sociale ;
Le siège social ;
La nationalité ;
Le patrimoine ;
Intérêts et limites de la personnalité morale.

3- Les obligations déclaratives :
Le régime déclaratif de la liberté d'association ;
Le principe ;
Le titre de l'association ;
L'objet ;
Le siège de l'association et ses établissements ;
Les noms, professions, domicile et nationalité des personnes qui à un titre quelconque sont chargées de son administration ;
Le récépissé ;
L'insertion au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise ;
Le régime déclaratif auprès de l'administration fiscale.

Programme de formation

4- Les associations reconnues d'utilité publique
Association d'utilité publique et une association d'intérêt général : quelles différences ?
Comment être reconnue d'utilité publique" ?
Les conditions d'obtention du statut d'association d'utilité publique ;
La procédure de reconnaissance d'utilité publique ;
Le statut d'association d'utilité publique peut-il être retiré par l'administration ?

5- La grande capacité juridique : les libéralités et les organismes pouvant en bénéficier
Définition étendue de la capacité juridique ;
Dons, legs et dons manuels ;
Le rôle du préfet en matière de libéralités.

6- Les fonds de dotation :
Objet ;
Fondateurs ;
Statuts ;
Déclarations ;
Financement ;
Contrôle.

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agrée

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :
Présentations en vidéoprojection
Quiz interactif/questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

Programme de formation

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :
Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à prendre contact avec notre référent handicap.
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).